

DÉBUTEZ LA PROCHAINE SAISON DANS LES MEILLEURES CONDITIONS !

Pour les attacheuses A3MV2 12V et 48V



PIÈCES CONTRÔLÉES

- A Passage du fil
- B Nettoyage et contrôle des galets de freinage
- C Frein bobine
- D Nettoyage complet extérieur
- E Démontage et nettoyage complet de la tête
- F Graissage du haut de la coque
- G Rotation moteur, comptage du nombre de tours et arrêt position
- H Câblage batterie
- + Chargeur

PIÈCES CHANGÉES

- 1 Passe-fil
- 2 Câble bloque-fil
- 3 Affûtage du bloque-fil
- 4 Tous les ressorts

NOUVELLE ATTACHEUSE INFACO®



AT1000

À découvrir dès la saison prochaine
chez votre distributeur.

Dans une dynamique de digitalisation et d'efficacité, **les propositions de révisions vous seront envoyées par email dès la prochaine saison.**

Pour continuer de profiter du programme de révision et son suivi, veuillez vérifier que votre adresse email et votre numéro de téléphone soient bien à jour auprès de votre distributeur agréé INFACO.

Les données recueillies sont conformes à la réglementation RGPD. INFACO garantit qu'elles ne seront, en aucun cas, transmises à un tiers.



INFACO®

35 Bois de Roziès - BP 2 - 81140 Cahuzac sur Vère - France
Tél. : +33 (0) 5 63 33 91 49 - contact@infaco.fr



www.infaco.com

INFACO® L'OFFRE RÉVISION USINE

ENTRETIEN
COMPLET **40 €**
À PARTIR DE HT

Avant le 05/06/2023⁽¹⁾



POURQUOI FAIRE RÉVISER MON ATTACHEUSE ?

Votre attacheuse est **garantie un an** à partir de sa date d'achat (la déclaration de garantie faisant foi).

Pour obtenir une prolongation de garantie jusqu'à trois saisons complètes, **il est impératif de réaliser la révision de votre appareil dès la fin de la première saison d'attachage, ainsi que la deuxième.**

• SI VOTRE ATTACHEUSE A MOINS DE 3 SAISONS :

Votre attacheuse est éligible à la prolongation de garantie.

Cette révision prolonge votre garantie sur toutes les pièces de votre ensemble **pour une saison supplémentaire** ⁽²⁾.

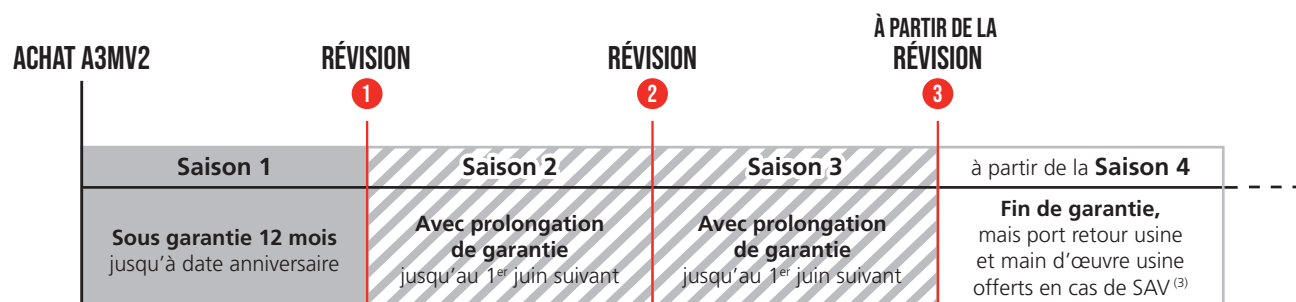
Votre garantie comprend :

- la main d'œuvre usine
- toutes les pièces défectueuses
- le port retour en Chronopost

N'est pas compris dans la garantie :

- la main d'œuvre distributeur
- les pièces d'usure
- le port aller

Dans quels cas, la révision prolonge-t-elle votre garantie ? Si vous êtes dans le cas de la RÉVISION 1 ou 2 :



(2) ATTENTION :

Si durant les 3 premières saisons après l'achat de votre appareil, **une des deux révisions n'est pas effectuée, alors la prolongation de garantie sera annulée.**

• SI VOTRE ATTACHEUSE A 3 SAISONS OU PLUS :

Votre attacheuse ne peut plus bénéficier de la prolongation de garantie.

⁽³⁾ Cette révision ne prolonge pas votre garantie, mais vous fera **bénéficier gratuitement**, durant toute la saison prochaine, **du port retour usine et de la main d'œuvre usine**, en cas de nécessité de SAV.

TARIFS

40 € HT avant le 05/06/2023 ⁽¹⁾

ports aller et retour compris



Pour profiter de la révision au prix de 40€ HT, vous devez remettre votre valise complète (sans le gilet) à votre distributeur avant le 05/06/23.

⁽¹⁾55 € HT à partir du 06/06/2023

et ports aller et retour en sus après le 31/08/2023

Date limite de dépôt : 30/09/2023

IMPORTANT



Si vous utilisez une batterie au lithium (831B - 48V), afin de respecter la réglementation concernant le transport des batteries au lithium, **celle-ci doit avoir été IMPÉRATIVEMENT hivernée** avant son dépôt chez votre distributeur. Veuillez vous référer au guide d'utilisation ou demander conseil auprès de votre distributeur.

Pour les batteries au NiMH (sacchoche batterie 12V), pensez, pour un bon contrôle, à les recharger impérativement.

Les gilets porte-batterie, aérosols et effets personnels doivent être retirés de la mallette. En cas de perte, aucun de ces effets ne sera restitué et nous ne pourrions être tenus pour responsables.